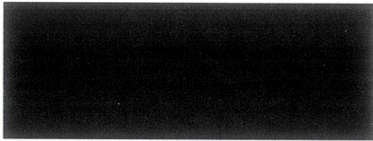




Montréal, le 6 novembre 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.609

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès mentionnée en rubrique.

En réponse au premier point de votre demande, nous diffusons, sur notre site web, l'état de réclamations des lots pour chaque loterie instantanée actuellement sur le marché. Il y est indiqué le nombre de lots total et leur valeur ainsi que le nombre de lots réclamés. Ces informations sont maintenues à jour de façon hebdomadaire. Nous vous invitons à consulter la page suivante de notre site :

<https://loteries.lotoquebec.com/fr/informations-pratiques/etat-de-reclamation-des-lots>

En ce qui a trait à votre demande pour les informations qui ne se trouvent pas sur notre site, nous ne pouvons vous y donner accès car nous ne compilons pas ces données et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi) ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements tel que prévu à l'article 15.

Par ailleurs, veuillez noter que les lots non réclamés sont redistribués aux consommateurs sous forme de lots bonis et tirages spéciaux.

Quant au deuxième point de votre demande, nous vous informons que certaines des informations de ventes sont disponibles dans les rapports annuels de Loto-Québec lesquels peuvent être consultés sur le site web :

<https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#rapports-annuels-et-trimestriels>

Les informations qui ne s'y trouvent pas sont de nature commerciale et sont confidentielles en vertu des articles 21 et 22 de la Loi.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*.
À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif et Responsable adjoint
de la Loi d'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

IB/mjm